

Compte-rendu de la séance du 30/09/2016

L'an deux mil seize et le 30 septembre 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de :

- Delphine PREVOTEAU, excusée, ayant donné son pouvoir à M Christophe MAHUET
- Vincent RICHARD, excusé.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvie PEREIRA été nommée secrétaire.

N°42/2016 : Modification statutaire n°6 de la CCVS :

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe a été créée par arrêté préfectoral du 17/10/2003 et que les statuts actuels ont été modifiés le 04/05/2015.

Aujourd'hui dans le cadre de la réforme territoriale et la fusion programmée au 01 janvier 2017 avec Reims Métropole et d'autres collectivités et considérant opportun de ne pas transférer automatiquement certaines compétences à la future communauté urbaine au 01/01/2017,

Le Maire présente les modifications des statuts projetées, à savoir :

Suppressions de l'article 2.5.1 des statuts : équipements sportifs et de loisirs (construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire).

Compte tenu de l'intégration à la CU du Grand Reims au 01/01/2017, il est proposé de restituer au 31.12.2016 les équipements sportifs et de loisirs suivants aux communes ayant la qualité d'aménagements de proximité, à savoir : Skate Park à Isles sur Suippe, City Park à Bazancourt, City Park à Boulton sur Suippe, City Park à Warmeriville, City Park à Isles sur Suippe, City Park à Heutrégiville, Mini Park à Heutrégiville, Mini Park à Isles sur Suippe, Mini Park à Auménancourt et Mini Park à Saint-Etienne sur Suippe.

Suppressions de l'article 2.7 des statuts : actions en faveur de l'emploi et de la formation (soutien financier à la Mission Locale du Nord Marnais).

Afin d'être en cohérence avec l'ensemble des communes du périmètre de la Mission Locale du Nord Rémois, il est proposé de retransférer la cotisation annuelle de 58 500€ de financement communautaire aux 7 communes membres de la manière suivante :

Les communes d'Isles sur Suippe, de Boulton sur Suippe, de Warmeriville, de Heutrégiville, d'Auménancourt et de Saint-Etienne sur Suippe s'engageant à verser dès 2017 une somme de 1.00€ par habitant à l'association de la Mission Locale du Nord Marnais ; la commune de Bazancourt reversant le solde (environ 52 000€).

Considérant notamment ces modifications et après lecture du projet de statuts, le Maire propose d'approuver le document ci-joint.

Ayant entendu cet exposé, le conseil municipal **approuve**, à l'unanimité, le projet de nouveaux statuts de la CCVS tel qu'annexé à la présente,

Rappelle que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement,

Précise qu'il sera mis en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'ici à la fin de l'année pour ces deux points et que 2 délégués communaux devront être nommés pour y siéger.

N°43/2016 : Nomination de 2 délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion programmée au 01 janvier 2017 avec Reims Métropole, une commission en charge d'évaluer les charges à transférer est mise en place.

M GUREGHIAN Franck et Mme Elisabeth BAUDESSON sont nommés par l'assemblée pour y représenter la commune d'Auménancourt.

N°44/2016 : Transfert de biens pour mise à la réforme :

La communauté de communes, ayant fait le constat que certains biens mis à disposition sont désaffectés ou inutilisables, demande le transfert à la commune afin de permettre par la suite leur mise à la réforme.

Le conseil municipal accepte la restitution des biens pour une somme de **10 072.53€** et décide de la mise à la réforme de dits biens.

N°45/2016 : Renouvellement du bureau de l'association foncière d'Auménancourt : Annule et remplace la délibération n°35/2016 :

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, le Maire d'Auménancourt et le Président de l'AF ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 10 membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

- M Patrick RENAUDIN
- M Florent GUILLAUME

- M Jean-Claude FENAUX
- Patrice FENAUX
- Mme Christelle HUSSON

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

- M Benoit GUILLAUME
- M Jean-Philippe RENAUDIN
- M Gilles GROSJEAN
- Mme Muriel GUILLAUME
- M Vincent RENAUDIN

N°46/2016 : Attribution du marché de rénovation de la rue Neuve :

Après ouverture par la commission d'appel d'offres des plis reçus concernant le marché de rénovation de la "rue Neuve" et après exposé de M le Maire, le conseil municipal :

- se prononce à l'unanimité en faveur de la proposition de la société "LES PAYSAGISTES D'EUROPE" pour la réalisation des dits travaux.
- autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces constitutives du dossier,
- et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Montant du marché : 27 597.00€ HT

N°47/2016 : Changement menuiseries extérieures logement communal Auménancourt le Grand :

Après étude de plusieurs devis par la commission "bâtiments communaux" et après exposé de M le Maire, le conseil municipal :

- se prononce à l'unanimité en faveur de la proposition de la société "FMB" pour le changement de la porte d'entrée et d'une porte fenêtre au logement communal d'Auménancourt le Grand.
- autorise le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces constitutives du dossier,

Montant du devis : 3 150.00€ HT

N°48/2016 : Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims (SCoT) : avis du conseil municipal :

Vu les délibérations n°2016/06 et n°2016/07 du Conseil syndical du SIEPRUR en date du 30/04/2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du SCoT2R,
Et après exposé de M le Maire du document d'orientation et d'objectifs et du projet d'aménagement et de développement durable transmis aux conseillers par mail,
Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims.

Questions diverses :

- M le Maire informe l'assemblée de la démission de M Michel OUDINOT de son mandat d'adjoint au maire.
- M le Maire indique à l'assemblée l'état d'avancée des travaux de sécurisation des entrées de village à Auménancourt le Grand et de la traversée de Pontgivart, rue de la Libération.
- M le Maire expose à l'assemblée le devis du cabinet "Agencia" concernant la possible réhabilitation de la salle polyvalente et de l'ancienne mairie à Auménancourt le Petit. Après discussions, le conseil municipal rejette cette proposition (6 voix contre, 2 abstention et 4 pour).
- Mme Valérie FROMENT, adjointe et responsable de la commission environnement donne un compte rendu de la réunion de commission en date du 14/09/16 et indiquant notamment les prochaines tâches demandées aux agents communaux (mise en place des panneaux 3 feuilles "Fredonca", installation d'une cuve pour récupération de l'eau de pluie, entretien divers des massifs et parterres, entretien du bois de Pontgivart, isolation du grenier et nettoyage de la cour de la mairie ...). Sont également à l'étude, avec l'entreprise "Quaouza" : l'abattage de sapins morts, l'élagage des thuyas au cimetière Auménancourt le Grand et des tilleuls sur la place de Pontgivart.

Autre action programmée : nettoyons la Nature le 25 septembre de 10h00 à 12h00.

Action avec l'École : nettoyons la Nature le 23 septembre après-midi : entretien des parterres devant l'école, devant le hangar communal Je verrai aussi si on peut organiser la bourse aux plantes avec l'école.

Mise en place d'aires de jeux : présentation de devis "Husson" et de différentes structures à installer en différents lieux de la commune. Un autre devis est demandé à la société " Kampan". Une prochaine réunion sera programmée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30